

Pilote Ta Série

Concours national de pilotes de série

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

1.1 L'association Havre de Cinéma organise un concours de pilotes de série dans le cadre de la 8ème édition des Rencontres du Havre sur les séries qui se déroulera du 30 novembre au 3 décembre 2023.

1.2 Un pilote est un épisode initial qui a pour but de présenter le concept, le contexte, les personnages et les principaux enjeux d'une série et de donner envie d'en voir la suite.

1.3 Les participants doivent réaliser un pilote d'une potentielle série en lien avec un thème donné en amont par les organisateurs du concours. La réalisation du projet se fait sur une période définie. La nature du pilote relève du choix des participants : anthologie, feuilleton, sitcom, shortcom (série à sketches), mini-série, série d'animation, etc. Il en va de même pour son genre : drame, comédie, policier, historique, fantastique, science-fiction, etc.

1.4 La participation au concours est entièrement gratuite.

Le thème de l'année 2023 : PLAISIR COUPABLE

ARTICLE 2 : CONDITION DE SÉLECTION

2.1 Le pilote ne doit pas dépasser 5 minutes - générique inclus.

2.3 Le pilote doit être envoyé au plus tard le **mardi 14 novembre 2023 23h59**. Le participant ne peut présenter qu'un seul pilote lors de ce concours.

2.4 Le pilote proposé doit être en langue française ou sous-titré en français.

2.5 Les pilotes qui intégreront la compétition seront choisis par un comité de sélection composé de membres de l'association Havre de Cinéma.

2.6 Le/la participant.e certifie n'avoir aucun lien de parenté avec les personnes ou membres de l'association organisatrice du festival.

ARTICLE 3 : DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Le concours est ouvert à tous sur tout le territoire français

3.1 Le/la participant.e doit envoyer son pilote au format .mp4 ou .mov (1920x1080) (via <https://wetransfer.com/> ou <https://www.grosfichiers.com/>) accompagné de la fiche d'inscription remplie et signée à l'adresse mail pilotetaserie@gmail.com le **14 novembre à 23h59 au plus tard**.

3.2 Les dossiers incomplets ne pourront être retenus pour la sélection.

ARTICLE 4 : JURYS

4.1 Les pilotes sélectionnés seront visionnés par le jury professionnel ainsi que par le

jury jeunes en amont de la diffusion **vendredi 1er décembre à 21h au cinéma Le Studio**.

4.2 L'association Havre de Cinéma est libre de choisir les membres du jury professionnel qui délibèrera à huis clos. Ce jury professionnel sera composé de cinq personnes. Le jury jeune, composé de 5 personnes, délibèrera également, à huis clos.

4.3 Les décisions des jurys sont souveraines et non susceptibles d'appels et de justifications.

ARTICLE 5 : DIFFUSION ET DROITS

5.1 Le/la participant.e garantit à l'association Havre de Cinéma - organisatrice des Rencontres du Havre sur les Séries - qu'aucun recours ne pourra lui être intenté lors de ce concours : droits d'auteur, co-auteurs, éditeurs, réalisateurs, artistes interprètes et plus généralement toute personne physique ou moral ayant participé à la production ou à la réalisation du pilote.

5.2 Le/la participant.e garantit détenir les droits des musiques, sons et images de son pilote ou certifie qu'ils sont libres de droit.

5.3 Une fois sélectionné, aucun pilote ne peut être retiré de sa participation au concours.

5.4 Les pilotes sélectionnés seront projetés au cinéma Le Studio du Havre le vendredi 1 décembre 2023 en présence des lauréats.

ARTICLE 6 : PRIX

6.1 Par le jury professionnel :
Grand Prix du Jury : 500 euros
Prix Coup de coeur : 250 euros

6.2 Par le jury jeune :
Le Prix du Jury Jeune : 250 euros

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU - DES LAURÉAT(S)

7.1 Les auteurs - réalisateurs récompensés lors du festival donnent leur accord pour que leur nom ainsi que leur pilote et les photos de celui-ci soient publiés sur les supports de communication et - ou de promotion des Rencontres du Havre sur les séries et de Havre de Cinéma.

7.2 La participation au concours de Pilote de Séries implique l'adhésion au présent règlement.